

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22/02/2022

Le vingt-deux février deux mil vingt-deux, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la Henri Forgeard à LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 02/02/2022

Début de réunion : 17h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum au tiers : 14

Présents : 19 - Votants : 19

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAROUGE Bernard			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			X
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael			X
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François	X		
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. MARCHAL Philippe			X
CA Région de Château Thierry	Suppléant	SAGE		M. VALIERE Maurice	X		
Invités							
Mme THEODOSE Edith							
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
M. BOGACZYK Jonas		Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		M. DELCOURT Nils	
M. LOCHON Maxime		M. FEKIH Djamal		Mme WEISS Wendy			

Secrétaire de séance : Marc CUYPERS

M. DE VESTELE remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion.

La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie la séance est ouverte.

Préambule

Monsieur DE VESTELE invite M. DELCOURT Nils à se présenter. M. DELCOURT Nils est en contrat d'apprentissage au SMAGE depuis le 24/09/2020 en alternance et prépare un BTS Gestion et Protection de la Nature à l'École des Métiers de la nature et de la Forêt.

Ordre du jour

0. Approbation du procès-verbal du 23/11/2021,
1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et Débat d'Orientation Budgétaire 2022 : délibération n°2022-01,
2. Renouvellement de la convention unique 2022 Centre de gestion : délibération n°2022-02,
3. Convention co-maîtrise d'ouvrage : SMAGE et CACPB : délibération n°2022-03,
4. Convention VNF et SMAGE ,
5. Points divers.

0. Approbation du procès-verbal du comité du 23/11/2021

Le procès-verbal du 23/11/2021 a été envoyé aux délégués par e-mail préalablement à la réunion, il est mis au vote.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 19 POUR.

L'assemblée approuve le procès-verbal du 23/11/2021.

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le rapport budgétaire est un bilan de la situation financière du syndicat qui dresse les dépenses réalisées et les recettes perçues par rapport au budget prévisionnel de l'année écoulée. Vous trouverez ci-dessous le rapport pour l'année 2021.

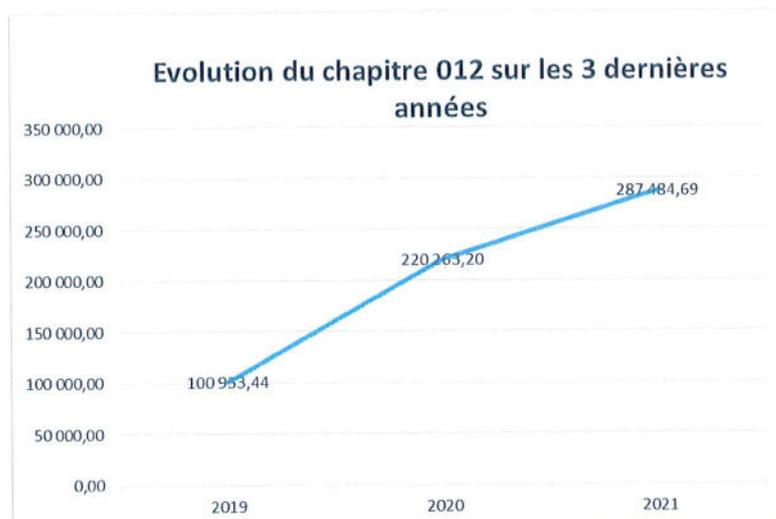
❖ RAPPORT BUDGETAIRE 2021

Pour 2021, l'effectif du personnel au SMAGE 2 Morin se compose comme suit :

- Mme BLOT Hélène : Responsable des services / animatrice du SAGE à temps complet (fonctionnaire),
- M BOGACZYK Jonas, Technicien milieux aquatiques et zones humides à temps complet (contractuel),
- M BOURLONNE Éric : Agent technique à temps incomplet (indemnités),
- Mme CHABANE Stéphanie : Comptable à temps complet (fonctionnaire),
- M DELCOURT Nils : Apprenti recruté au 24/09/2020 pour 2 ans.
- M FEKIH Djamel : Chargé de missions inondation à temps complet (contractuel),
- M GUIGNARD Barthélémy : Technicien de rivière à temps complet (fonctionnaire),
- M LOCHON Maxime : Technicien de rivière à temps complet (contractuel) recruté en remplacement du départ de M GUIGNARD Barthélémy au 31/12/2021,
- Mme RAMBAUD Héroïse : Animatrice SAGE à temps complet recrutée pour une période de 6 mois en remplacement de Mme BLOT Hélène pendant son congé maternité,
- Mme WEISS Wendy : Animatrice du Contrat Territoire Eau et Climat (technicienne de rivière) à temps complet (contractuelle),

❖ Rappel des dépenses du chapitre 012 sur les 3 dernières années :

	Budget	Réalisations
2019	105 280,00€	100 953,44€
2020	252 340,03€	220 263,20€
2021	350 665,00€	287 484,69€



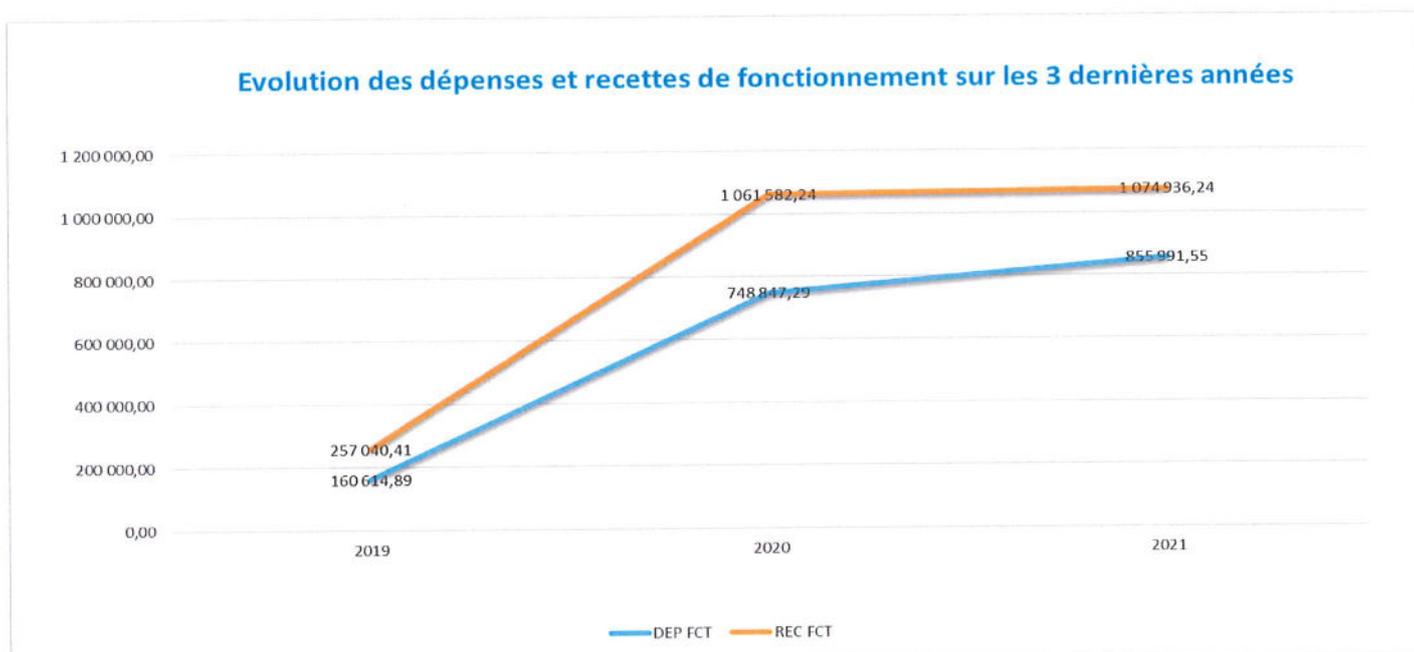
L'augmentation du chapitre 012 sur les 3 dernières années s'explique d'une part par le recrutement d'un chargé de mission risque inondations au début de l'année 2019 (compétence SAGE). D'autre part, la prise de compétence GeMAPI en 2020, a donné lieu à l'intégration du personnel des anciens syndicats de rivière (1 technicienne de rivière à temps complet, 1 agent technique temps incomplet et la comptable temps incomplet). Pour rappel, la comptable occupait jusqu'en 2019 un poste à 12h/hebdomadaire.

Le syndicat a également recruté un nouveau d'un technicien de rivière en 2020 ainsi qu'un apprenti.

Pour l'année 2021, il y a eu le remplacement de Mme BLOT pendant son congé maternité, ainsi que le recrutement du technicien milieux aquatiques et zones humides à compter du 15/11/2021. Enfin, il y a eu une période de tuilage pour le remplacement du technicien de rivière également à compter du 15/11/2021.

❖ **Rappel des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les 3 dernières années :**

	Dépenses fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2019	160 614,89€	257 040,41€	0,00€	401,33€
2020	748 847,29€	1 061 582,24€	101 993,77€	402 787,94€
2021	855 991,55€	1 074 936,24€	32 216,49€	51 565,80€



L'augmentation des dépenses et recettes de fonctionnement entre 2019 et 2020, s'explique par la prise de compétence GeMAPI au 1^{er} janvier 2020.

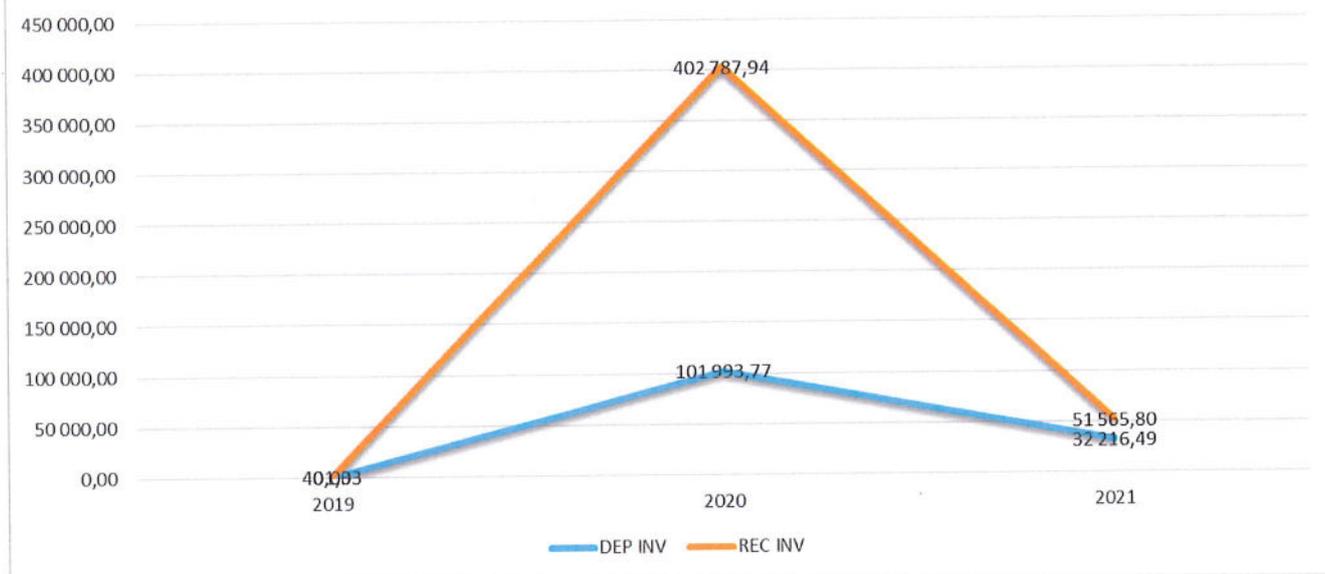
La récupération des différents travaux et entretien des rivières (Grand Morin, Aubetin, Ru de Lochy, etc.) sont imputés en dépenses de fonctionnement.

En 2021 Le personnel a été renforcé avec le recrutement en fin d'année du technicien milieux aquatiques et zones humides, ainsi que le remplacement de Mme BLOT (congé maternité).

Les dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2021 ont légèrement évolués, ceci s'explique par la réalistaion des programmes d'entretien 2020 et 2021, plus du désemblacement récurrent.

Pour les recettes de fonctionnement, elles restent sensiblement identiques. Les cotisations n'ont pas évolués.

Evolution des dépenses et recettes d'investissement sur les 3 dernières années



Pour l'investissement en 2021, les dépenses du syndicat concerne l'étude RCE des 6 ouvrages sur l'Amont du Grand Morin (récupérée des anciens syndicats). Pour rappel cette étude est financée à 100% par l'AESN.

Le syndicat a également fait l'acquisition d'un véhicule et de matériel pour les techniciens.

En recette d'investissement, le syndicat a perçu les subventions liées à l'étude RCE des 6 ouvrages sur l'Amont du Grand Morin. L'écart entre 2020 et 2021 s'explique par l'affectation de résultat de 2020, hors en 2021 le report d'investissement était en recette par conséquent, il n'y a pas d'affectation de résultat.

En synthèse, vous trouverez ci-dessus un tableau des dépenses réalisées en 2021 en fonctionnement et en investissement.

Dépenses 2021	Compétences	Libellé	Montant
Fonctionnement	GEMAPI/SAGE	salaires + charges	287 484,69
	SAGE	indemnités + charges	17 200,57
	GEMAPI/SAGE	frais fonctionnement (Internet, balise, copieur, téléphone, carburant, assurance, loyer, ...)	66 431,05
Investissement	GEMAPI	véhicule	14 819,76
	GEMAPI	tronçonneuse	711,00
	GEMAPI/SAGE	matériel informatique et bureautique	5943,73
Etudes	GEMAPI	étude velorail	5 400,00
	SAGE	étude PEP	28 620,00
	SAGE	étude ruissellement	24 930,00
	GEMAPI	AMO CADEN restauration milieux aquatiques	11 951,10
Interventions rivières	GEMAPI	intervention riviere	377 909,43
	GEMAPI	maitrise d'oeuvre ru du lochy	8 270,40
	GEMAPI	rénovation clapet mouroux	34 497,60
Total			884 169,33

Voici le compte administratif 2021 du SMAGE des 2 Morin :

COMPTE ADMINISTRATIF SMAGE 2 Morin					
SITUATION BUDGETAIRE au 31/12/2021					
SECTION FONCTIONNEMENT			SECTION INVESTISSEMENT		
	BU 2021	Réalisation 2021		BU 2021	Réalisation 2021
DEPENSES			DEPENSES		
déficit reporté			déficit reporté		
Chap 011 : Fournitures, frais de déplacement, téléphone, internet, site internet, copies, timbres, dont études sage (papi + ruissellement =40455€), etude velorail (10632€) et entretien rivière 414 077,11€	1 463 294,46	547 267,58	Chap 20 : logiciels	43 571,02	0,00
Chap 012 : Salaires et charges patronales.	350 665,00	287 484,69	Chap 21 : immobilisations corporelles (mobilier, mat. Informatique, mat.bureau, etc..)	37 000,00	21 480,49
Chap 023 : virement section investissement	315 256,06		chap 45 : opérations pour cpte de tiers	1 427 700,00	10 736,00
Chap 042 : Amortissement	5 558,80	2 969,80			
Chap 65 : Autres charges (indemnités élus) dont suite adobe cpte 651 (3000€)	20 820,00	17 200,57			
Chap 67 : Charges exceptionnelles	3 900,00				
Total dépenses	2 159 494,32	854 922,64	Total dépenses	1 508 271,02	32 216,49
RECETTES			RECETTES		
Excédent reporté	1 029 934,32		Excédent reporté	87 539,61	
Chap 013 : Remboursements sur d'autres charges	7 200,00	6 380,48	Chap 021 : Virement de la section fonctionnement	315 256,06	
Chap 74 : participation des EPCI 2019 (dont 2 500€ syndicat Petit Morin aval)	852 500,00	854 999,00	Chap 040 : amortissement	5 558,80	2 969,80
Chap 74 : Subv entretien aesn de l'AESN (slide 2019)+ animation sage Subv de la Région Grand Est	269 750,00	210 942,96	Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 607,75	
Chap 75 : Autres produits gestion courante (PAS, divers remboursements : Orange)	10,00	0,90	chap 13 : subventions investissement		
Chap 77 : produits exceptionnels	100,00	22 856,90	chap 45 : opérations pour cpte de tiers (subv aesn étude rce 6 ouvrages)	1 098 308,80	48 596,00
Total recettes	2 159 494,32	1 095 180,24	Total recettes	1 508 271,02	51 565,80
Total	0,00	240 257,60	Total	0,00	19 349,31
report fonctionnement 2022		1 270 191,92	report investissement 2022		106 888,92

Tableau récapitulatif des cotisations de 2021 : compétence SAGE et GEMAPI

Montant des cotisations SMAGE 2 Morin 2021	100 000,00		750 000,00		
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	38 290 €	50,23%	376 696 €	414 986 €
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	830 €	0,00%	0 €	830 €
CA du Pays de Meaux	0,00%	0 €	3,17%	23 785 €	23 785 €
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	2 660 €	0,00%	0 €	2 660 €
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	11 280 €	18,36%	137 684 €	148 964 €
CC de la Brie Champenoise	6,81%	6 810 €	1,07%	8 011 €	14 821 €
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	8 870 €	5,96%	44 686 €	53 556 €
CC des Deux Morin	20,06%	20 060 €	16,51%	123 824 €	143 884 €
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	2 410 €	0,00%	0 €	2 410 €
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	1 350 €	0,00%	0 €	1 350 €
CC du Provinois	5,52%	5 520 €	3,93%	29 470 €	34 990 €
CC du Sud Marnais	1,10%	1 100 €	0,00%	0 €	1 100 €
CC Val Briard	0,82%	820 €	0,78%	5 843 €	6 663 €
TOTAL	100,00%	100 000,00	100,00%	750 000,00	850 000,00
		30% surface du BV 70% population dans le BV		100% population dans le BV	

❖ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Pour rappel, suite à l'étude de gouvernance, il a été décidé par le comité de pilotage que le SMAGE 2 Morin exerce la compétence GeMAPI sur le bassin versant du Grand Morin à partir du 1er janvier 2020. Il devient un syndicat à la carte avec deux compétences : la mise en œuvre du SAGE (sur les bassins versants du Petit et du Grand Morin) et la GeMAPI (sur le bassin du Grand Morin).

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'identifier les actions à engager sur l'année suivante et ainsi flécher les dépenses et les recettes prévisionnelles. L'objectif est de discuter sur les actions proposées afin d'établir le budget en conséquence. Pour information, le Débat d'Orientation Budgétaire ne prend pas en compte les reports existants qui seront intégrés dans le budget.

Pour 2022, le montant des charges du personnel (chapitre 012) est estimé à 280 000€, pour une équipe de 6 personnes à temps complet, 1 personne à temps non complet et 1 apprenti.

Le personnel du SMAGE 2 Morin pour 2022 se compose :

- Mme BLOT Hélène : Responsable des services / Animatrice du SAGE à temps complet (fonctionnaire),
- M BOGAZYCK Jonas : Technicien zones humides et milieux aquatiques à temps complet (contractuel),
- M BOURLONNE Éric : Agent technique à temps incomplet (indemnités),
- Mme CHABANE Stéphanie : Comptable à temps complet (fonctionnaire),
- M DELCOURT Nils : Apprenti recruté au 24/09/2020 pour 2 ans.
- M FEKIH Djamel : Chargé de missions inondations à temps complet (contractuel),
- M LOCHON Maxime : Technicien de rivière à temps complet (contractuel),
- Mme WEISS Wendy : Responsable du pôle rivière/Animatrice du Contrat Territoire Eau et Climat (technicienne de rivière) à temps complet (contractuelle).

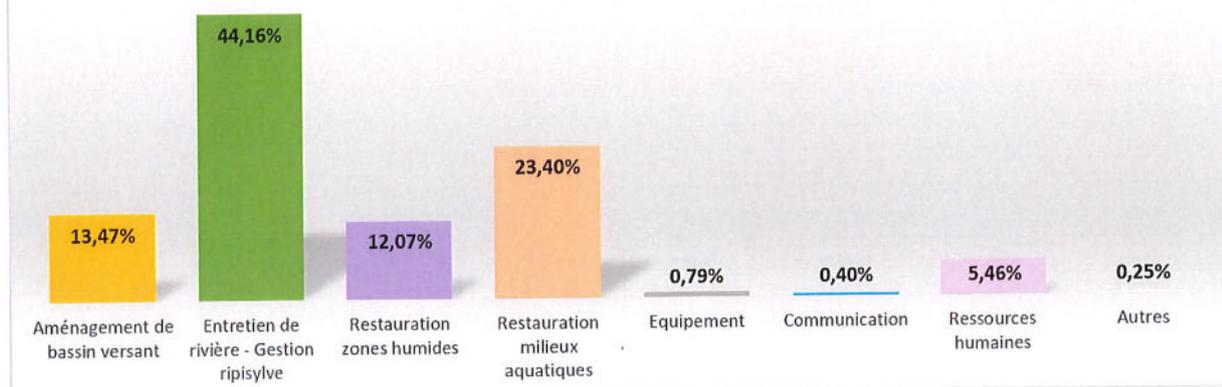
Le Débat d'Orientation Budgétaire a été élaboré en recensant toutes les actions (travaux, études, entretiens de rivière, désembâclement, prévention des inondations, restauration milieux aquatiques, volet communication, ressources humaines, équipement, etc.) prévu pour l'année 2022.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des actions à engager pour 2022 sur les compétences SAGE et GeMAPI.

PREVISION BUDGETAIRE 2022					
COMPETENCE SAGE					
Dépenses			Recettes		
			Subventions	SMAGE 2 Morin	
Fonctionnement	Téléphone	3 500,00 €		3 500,00 €	
	Fournitures d'entretien	1 000,00 €		1 000,00 €	
	Fournitures petits équipements	2 000,00 €		2 000,00 €	
	Fournitures administratives	2 000,00 €		2 000,00 €	
	Site internet (maintenance)	2 500,00 €		2 500,00 €	
	Site internet (évolution)	2 000,00 €		2 000,00 €	
	Maintenance copieur	2 500,00 €		2 500,00 €	
	Serveur JVS (hébergement)	1 500,00 €		1 500,00 €	
	Serveur (Suite Gmail)	2 000,00 €		2 000,00 €	
	Assurance (bureaux + Président)	3 000,00 €		3 000,00 €	
	Etudes (PEP) dont étude ruissellement : 540 000€ sur 3 ans	180 000,00 €		180 000,00 €	
	Affranchissement	2 000,00 €		2 000,00 €	
	Mission déplacement	1 500,00 €		1 500,00 €	
	Convétion EPTB	2 903,00 €		2 903,00 €	
	Cotisation organisme (CEPRI)	1 500,00 €		1 500,00 €	
	Loyer	5 500,00 €		5 500,00 €	
	Charges à caractère général	215 403,00 €		0,00 €	215 403,00 €
	Poste comptable (50%)	22 200,00 €			22 200,00 €
	Poste chargé de mission inondation	47 025,36 €			47 025,36 €
	Poste Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin	50 393,40 €			50 393,40 €
	Mutuelle	1 535,00 €			1 535,00 €
	Ticket Restaurant	3 000,00 €			3 000,00 €
	Médecine travail	1 000,00 €			1 000,00 €
	Assurance du personnel	5 000,00 €			5 000,00 €
	Salaires, charges, autres, etc.	130 153,76 €		0,00 €	130 153,76 €
	Autres charges (indemnités élus)	19 000,00 €		0,00 €	19 000,00 €
Total fonctionnement	364 556,76 €		0,00 €	364 556,76 €	
Total	364 556,76 €		0,00 €	364 556,76 €	

PREVISION BUDGETAIRE 2022							
Compétence GEMAPI							
		Dépenses		Recettes		Section	
		Prix global estimé	Subventions		SMAGE 2 Morin	Fonctionnement	Investissement
Aménagement Bassin Versant	Projets						
	Travaux Vélo-rail	180 000,00 €	54 000,00 €	CD 77 30%	126 000,00 €	126 000,00 €	54 000,00 €
	Projet ruissellement : Chemin des roches + ru Fosse aux Coqs, Vaudessard et Mesnil	244 000,00 €	195 200,00 €	AESN 80%	48 800,00 €	48 800,00 €	195 200,00 €
	Total	424 000,00 €			174 800,00 €		
Entretien rivière - gestion ripisylve	Projets						
	Désembâclement (Bassin versant Grand Morin)	125 000,00 €	7 500,00 €		117 500,00 €		
	programme	25 000,00 €	7 500,00 €	CD 77 / 51 30% / AESN	17 500,00 €		
	hors programme (interventions ponctuelles crues)	100 000,00 €	0,00 €		100 000,00 €		
	Programme 2022	610 520,00 €	183 156,00 €		441 376,40 €		
	Grand-Morin amont (32 000 ml)	375 000,00 €	112 500,00 €	CD 77 30% / AESN	262 500,00 €		
	Grand-Morin aval (7 000 ml)	93 520,00 €	28 056,00 €	CD 77 30% / AESN	65 464,00 €		
	Forestons secteur expérimental (1 800 ml entre La Celle et Pommeuse)	14 012,40 €		a vérifier	14 012,40 €		
	Aubetin (12 000 ml)	142 000,00 €	42 600,00 €	CD 77 30% / AESN	99 400,00 €		
	Programme désembâclement 2020 : Vannetin (environ 10 jours)	17 100,00 €	5 130,00 €	CD 77 30% / AESN	11 970,00 €		
	Intervention sur rus 2022	106 200,00 €	14 160,00 €		74 340,00 €		
	ru du Mesnil (à l'aval 2 000 ml)	23 600,00 €	7 080,00 €	CD 77 30% / AESN	16 520,00 €		
	ru du Rognon (hameau de Mélarchez 1 000 ml)	11 800,00 €	3 540,00 €	CD 77 30% / AESN	8 260,00 €		
	ru de Lochy (à l'aval sur 1 000 ml)	11 800,00 €	3 540,00 €	CD 77 30% / AESN	8 260,00 €		
	intervention sur rus ponctuels	59 000,00 €	17 700,00 €	CD 77 30% / AESN	41 300,00 €		
	Fin du programme 2021	471 045,60 €	141 313,68 €		329 731,92 €		
fin du Grand-Morin amont + évacuation anciens et nouveaux produits de coupe	85 422,00 €	25 626,60 €	CD 77 30% / AESN	59 795,40 €			
secteur "pature" programme Grand-Morin aval 2020 (environ 1 km)	11 760,00 €	3 528,00 €	CD 77 30% / AESN	8 232,00 €			
fin du Grand-Morin aval 2021 + évacuation	218 424,00 €	65 527,20 €	CD 77 30% / AESN	152 896,80 €			
Aubetin 2021	155 439,60 €	46 631,88 €	CD 77 30% / AESN	108 807,72 €			
Intervention urgente commande complémentaire (secteur Crécy)	60 480,00 €	0,00 €		60 480,00 €			
	Total	1 390 345,60 €		351 259,68 €	1 135 398,32 €		
Restauration Zones Humides	Projet					Fonctionnement	Investissement
	Projet restauration des 5 sites pilotes zones humides	200 000,00 €	160 000,00 €	AESN 80%	40 000,00 €	40 000,00 €	160 000,00 €
	Etude délimitation et état zones humides	180 000,00 €	144 000,00 €	AESN 80%	36 000,00 €	36 000,00 €	144 000,00 €
	Total	380 000,00 €		304 000,00 €	76 000,00 €		
Restauration Milieux Aquatiques	Projets					Fonctionnement	Investissement
	Travaux (2 ouvrages amont GM)	257 083,00 €	205 666,40 €	AESN 80%	51 416,60 €	51 416,60 €	205 666,40 €
	Projet restauration milieux aquatiques (hydromorphologie, continuité écologique, zones humides) 2021 (6 ouvrages GM)	279 510,00 €	251 559,00 €	AESN 90%	27 951,00 €	27 951,00 €	251 559,00 €
	Projet de renaturation du Grand Morin en centre urbain de La Ferté-Gaucher	50 000,00 €	40 000,00 €	AESN 80%	10 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
	Projet Global sur l'Aubetin (à retirer si étude global DIG)	150 000,00 €	120 000,00 €	AESN 80%	30 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €
	Total	736 593,00 €		617 225,40 €	119 367,60 €		
Equipements	A prévoir					Fonctionnement	Investissement
	Chatillon-sur-Morin	343,44 €			343,44 €		
	Boissy-le-Chatel	158,40 €			158,40 €		
	Meilleray	686,88 €			686,88 €		
	Coulommiers	1 814,40 €			1 814,40 €		
	Mouroux	343,44 €			343,44 €		
	Serbonne	500,00 €			500,00 €		
	CEDRALIS - BOUYGUES	500,00 €			500,00 €		
	Réparation balises	8 000,00 €			8 000,00 €		
	Système d'alerte (balises)	5 000,00 €			5 000,00 €		
	Petits équipements (bottes, vêtement technique, etc.)	3 000,00 €			3 000,00 €		
	Mobilier de bureau	1 000,00 €	3 750,00 €	AESN 50%	3 750,00 €		
	Téléphone portable + fixe	3 500,00 €					
	Total	24 846,56 €		3 750,00 €	21 096,56 €		
Communication	Projets					Fonctionnement	Investissement
	Événement nettoyeurs la nature	500,00 €					
	Événement paroles des plantes	2 000,00 €					
	Événement Journée de retour d'expérience (visite terrain pour les élus)	3 000,00 €	10 000,00 €	AESN 80%	2 500,00 €	12 500,00 €	
	Réunion travail/sensibilisation pour le monde agricole (BV Aubetin)	2 000,00 €					
	Impression support	2 000,00 €					
	Affranchissement	3 000,00 €					
	Total	12 500,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €		
Ressources humaines	Salaires, charges, autres, etc.					Fonctionnement	Investissement
	Poste Animatrice CTEC - technicienne de rivière	44 405,52 €	35 524,42 €	AESN 80%	8 881 €		
	Poste Technicien milieux aquatiques et zones humides	44 400,00 €	35 520,00 €	AESN 80%	8 880 €		
	Poste Technicien de rivière	36 000,00 €			36 000 €		
	Poste Comptable (50%)	22 200,00 €			22 200 €		
	Apprentis - Technicien de rivière	14 086,04 €			14 086 €		
	Agent technique (Coulommiers)	1 273,92 €			1 274 €		
	Mutuelle	505,00 €			505 €		
	Ticket Restaurant	3 960,00 €			3 960 €		
	Médecine travail	1 000,00 €			1 000 €		
Assurance du personnel	4 000,00 €			4 000 €			
	Total	171 830,48 €		71 044,42 €	100 786,06 €		
Autres						Fonctionnement	Investissement
	Assurance voiture	3 500,00 €			3 500,00 €		
	Affranchissement - impression Maileva	3 000,00 €			3 000,00 €		
	Carburant	1 500,00 €			1 500,00 €		
	Total	8 000,00 €		0,00 €	8 000,00 €		
Total dépenses	3 148 115,64 €		1 606 479,50 €		1 637 948,54 €		

Récapitulatif des dépenses estimées en 2022 pour la compétence GEMAPI en %



Récapitulatif de dépenses estimées sur 2022 par thématique et pour les compétences : SAGE et GEMAPI

Projets	Dépenses estimées	% sur les dépenses	Subvention	SMAGE 2 Morin (reste à charge)	% sur le reste à charge
Aménagement de bassin versant	424 000,00 €	12,07%	249 200,00 €	174 800,00 €	8,73%
Entretien de rivière (gestion ripisylve)	1 390 345,60 €	39,58%	351 259,68 €	1 135 398,32 €	56,70%
Restauration zones humides	380 000,00 €	10,82%	304 000,00 €	76 000,00 €	3,80%
Restauration d'hydromorphologie	736 593,00 €	20,97%	617 225,40 €	119 367,60 €	5,96%
Communication	12 500,00 €	0,36%	10 000,00 €	2 500,00 €	0,12%
Equipement	24 846,56 €	0,71%	3 750,00 €	21 096,56 €	1,05%
Ressources humaines (Salaires, charges, etc. chap 012)	171 830,48 €	4,89%	71 044,42 €	100 786,06 €	5,03%
Autres	8 000,00 €	0,23%	0,00 €	8 000,00 €	0,40%
Total dépenses compétence GEMAPI	3 148 115,64 €	89,62%	1 606 479,50 €	1 637 948,54 €	81,79%
Charges à caractère général (chap 011)	215 403,00 €	6,13%	0,00 €	215 403,00 €	10,76%
Salaires, charges, etc. (chap 012)	130 153,76 €	3,71%	0,00 €	130 153,76 €	6,50%
Autres, indemnités élus (chap 065)	19 000,00 €	0,54%	0,00 €	19 000,00 €	0,95%
Investissement (chap 20 et 21)	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total dépenses compétence SAGE	364 556,76 €	10,38%	0,00 €	364 556,76 €	18,21%
Total global	3 512 672,40 €	100,00%	1 606 479,50 €	2 002 505,30 €	100,00%

Tableau récapitulatif des cotisations 2022 : compétence SAGE et GEMAPI

Aux vues des actions programmées en 2022, la cotisation pour les intercommunalités est la suivante :

Montant des cotisations SMAGE 2 Morin 2022	200 000,00		750 000,00		
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	76 580 €	50,23%	376 696 €	453 276 €
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	1 660 €	0,00%	0 €	1 660 €
CA du Pays de Meaux	0,00%	0 €	3,17%	23 785 €	23 785 €
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	5 320 €	0,00%	0 €	5 320 €
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	22 560 €	18,36%	137 684 €	160 244 €
CC de la Brie Champenoise	6,81%	13 620 €	1,07%	8 011 €	21 631 €
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	17 740 €	5,96%	44 686 €	62 426 €
CC des Deux Morin	20,06%	40 120 €	16,51%	123 824 €	163 944 €
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	4 820 €	0,00%	0 €	4 820 €
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	2 700 €	0,00%	0 €	2 700 €
CC du Provinois	5,52%	11 040 €	3,93%	29 470 €	40 510 €
CC du Sud Marnais	1,10%	2 200 €	0,00%	0 €	2 200 €
CC Val Briard	0,82%	1 640 €	0,78%	5 843 €	7 483 €
TOTAL	100,00%	200 000,00	100,00%	750 000,00	950 000,00
		30% surface du BV 70% population dans le BV		100% population dans le BV	

L'assemblée décide de fixer les cotisations pour chaque année de la façon suivante :

- Pour la compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin : 200 000€,
- Pour la compétence GEMAPI : 750 000€.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 19 POUR.

L'assemblée approuve le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et le Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

➔ Délibération n°2022-01

2. Renouvellement de la convention unique 2022 Centre de gestion

Le SMAGE des Deux Morin doit renouveler la délibération pour l'adhésion à la convention unique pour l'année 2022. Cette convention permet d'avoir accès aux missions optionnelles du CDG77.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 19 POUR.

L'assemblée approuve le renouvellement de la convention unique 2022 Centre de gestion.

→ **délibération n°2022-02**

3. Convention Co-maitrise d'ouvrage SMAGE – CA Coulommiers Pays de Brie

Suite à une réunion du 24/11/2020 avec Monsieur PEZZETTA en présence de M. DE VESTELE, M. CAROUGE, M. VAUDESCAL, M. REZZOUKI et M. BOURCHOT il a été décidé de faire une convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie et le S.M.A.G.E. des 2 Morin mener les deux études suivantes :

- Etablissement du programme d'une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la lutte contre les inondations sur le secteur compris entre les rues de Dainville et de Montaigu (Communes de Coutevroult et Villiers-sur-Morin),
- Diagnostic et propositions de solutions de lutte contre les dysfonctionnements hydrauliques bassins versants des rus du Mesnil et de Vaudessard.

Afin de respecter les procédures de passation des marchés en groupement de commande, la durée de la convention doit être allongé jusqu'à la fin de la mission de maîtrise d'œuvre, soit la fin des travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre permettront de fixer la part relative aux travaux relevant de la compétence Gestion des Eaux Pluviales dites GEPU et de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dites GEMAPI. Pour rappel, la CA Coulommiers Pays de Brie aura à sa charge les travaux relevant de la compétence Gestion des Eaux Pluviales dites GEPU et le SMAGE les travaux relevant de la compétence Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations dites GEMAPI.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 19 POUR.

L'assemblée approuve la modification sur la convention de co-maitrise d'ouvrage entre le SMAGE et la CA Coulommiers Pays de Brie.

→ **Délibération n°2022-03**

4. Convention entre le SMAGE et VNF

Lors d'une réunion en visio du 11/01/2022 avec VNF, un point a été fait sur la gestion des ouvrages d'Esbly et Condé-Sainte-Libiaire, il a été rappelé que VNF devait les entretenir en tant que gestionnaire.

Pour rappel, le SMAGE prend en charge la totalité de l'entretien de ces ouvrages (pont canal d'Esbly et notamment Condé-Sainte-Libiaire) qui ont coûté 31 000€ en 2020, 20 000€ en 2021 et 23 000€ pour une intervention mi-janvier. VNF admet être responsable partiellement de l'entretien des ouvrages mais que le SMAGE (en tant que structure GEMAPIENNE) l'est aussi sur l'entretien des berges pour limiter la quantité d'embâcles.

→ VNF considère que la responsabilité sur le sujet du désembâclement/entretien des ouvrages est donc partagée.

VNF propose une convention financière les modalités suivantes :

- Une participation financière à l'entretien des ouvrages à hauteur de 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € maximum par an notamment pour le pont canal de Condé-Sainte-Libiaire,
- La mise en place d'une surveillance et un entretien régulier des ouvrages réalisés en régie par VNF, notamment pour le pont canal d'Esbly. A ce jour, la fréquence d'intervention, de surveillance de l'ouvrage et la réactivité n'est pas précisé par VNF.

L'assemblée précise que la proposition est honnêtement car le SMAGE prend en charges la totalité des dépenses depuis 2020.

Au vu de la proposition de VNF, le comité décide de ne pas valider la convention proposée.

Une contre-proposition sera envoyée à VNF avec les demandes suivantes :

- Une prise en charge par VNF des frais financiers pour l'entretien des ouvrages à hauteur de 50%, sans condition de plafond,
- Une précision sur la fréquence d'intervention, de surveillance de l'ouvrage et la réactivité de VNF.

Par conséquent, l'assemblée n'a pas délibéré sur ce point.

5. Points divers

➤ Proposition de travailler sur une stratégie d'acquisition foncière de zone humide :

A ce jour, le SMAGE 2 Morin incite les communes à acquérir des parcelles le long des cours d'eau. Seulement, le seuil d'aide de l'AESN va passer de 3 500€ à 10 000€ TTC à partir de 2022. Ce montant est parfois trop conséquent pour certaines communes, d'où la nécessité d'adapter la stratégie d'acquisition foncière du SMAGE 2 Morin.

Pour rappel, l'AESN finance à hauteur de 80% les parcelles en zone humide à condition de définir une stratégie à l'échelle du bassin versant et non pas de multiples projets communaux (la stratégie peut par contre concerner de multiples thématiques). L'objectif de ce travail est d'établir ensemble les modalités et les conditions d'acquisition des parcelles par le SMAGE, notamment la présence d'enjeux environnementaux avérée (par exemple : zone humide, zones d'expansions des crues, ruissellement, etc.) et le coût selon les subventions de l'AESN.

Plusieurs communes sont intéressées par cette démarche d'acquisition : Le Meix-Saint-Epoing (51), Mouroux (77), Pommeuse (77), Esbly (77), etc.

Après discussion, l'assemblée décide d'engager l'élaboration d'une stratégie d'acquisition foncière de zone humide sur le bassin versant du Grand Morin dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin par le SMAGE.

➤ Proposition de travailler sur la gestion des ouvrages sur l'ensemble du bassin versant :

Lors des dernières manipulations des ouvrages liées aux dernières montées des eaux, de nouveaux effondrements de berge ont été constatés sur certains secteurs (notamment à Mouroux et à Esbly). Ceux-ci peuvent être dû à des manœuvres d'ouvrage brusques et fréquentes.

De plus, il semblerait que l'ensemble des ouvrages du bassin versant du Grand Morin ne soit pas coordonnées en période de hautes eaux, ce qui peut aggraver le risque d'inondation.

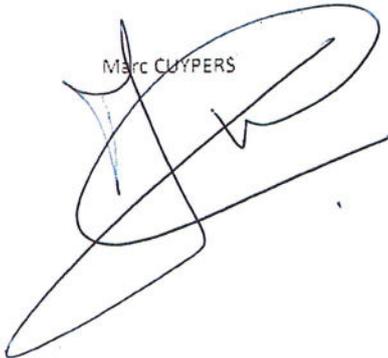
Il est donc proposé que l'équipe du SMAGE 2 Morin entame un travail de réflexion en amont de l'action 6.2 du PEP (définir une stratégie de gestion des ouvrages et une procédure de surveillance) pour affiner et adapter la gestion de l'ensemble des ouvrages sur le Grand Morin et l'Aubetin afin de ne pas aggraver le risque d'inondation et réduire les effondrements de berges massifs.

Après discussion, l'assemblée décide d'engager un travail sur la gestion des ouvrages sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin.

La séance est levée à 18h45

Secrétaire de séance

Marc CUYPERS



Le Président SMAGE 2 Morin

Philippe DE VESTELE

